

—  
Présidente de la Métropole

Décision n° 20/352/D

**■ Attribution de subventions à deux entreprises du Territoire du Pays d'Aix dans le cadre des projets collaboratifs "Internet des objets" du Plan Nano 2022**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, suite à l'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020, prend la décision suivante :

Au vu de l'importance de la filière micro-électronique dans la stratégie de développement économique de la Métropole, l'intérêt des projets développés dans le cadre du Plan Nano 2022 présentent un véritable intérêt qu'il s'agit de mettre à profit au bénéfice d'une dynamique territoriale accrue dans ce domaine.

Une forte mobilisation de l'État en faveur des filières micro et nanoélectronique dans un cadre réglementaire innovant :

Dans le souci de renforcer une filière industrielle stratégique, dans un contexte de concurrence américaine et asiatique bénéficiant de forts soutiens publics, le Président de la République a annoncé, dans son discours du 29 mars 2018 sur l'Intelligence Artificielle, un soutien de l'État de 800 M€ à la nanoélectronique.

Face à un cadre réglementaire complexe, il a été décidé de recourir de façon pionnière au Programme Important d'Intérêt Économique Commun (PIIEC). En effet, le PIIEC est un statut dérogatoire au régime des aides d'État, qui permet de soutenir les phases de pré-production et de créer un espace unifié de collaboration.

Regroupant quatre pays – la France, l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni – le PIIEC établit un programme-cadre autour de cinq champs technologiques : les composants économes en énergie, les composants de puissance, les capteurs intelligents, les équipements de fabrication et les semi-conducteurs composés. Ces technologies seront notamment au service des industries suivantes : Automobile, Espace/Défense, IoT/Industrie 4.0/5G, Carte à puce/Sécurité.

La France compte sept chefs de file industriels, dont la société STMicroelectronics, basée à Rousset, qui pilote le programme à l'échelle de la région Sud. Chacun des chefs de file coordonne un dossier avec des partenaires industriels et académiques. Le dispositif couvre une période de 5 ans qui s'étend de 2018 à 2022.

Signé le 29 Mai 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

La déclinaison du programme à l'échelle de la région SUD :

Le programme Nano 2022 vise à promouvoir la recherche, le développement et la première industrialisation de composants électroniques innovants. Les technologies couvertes visent plusieurs filières aval qui représentent le principal levier de croissance pour les commandes en composants électroniques. L'une de ces filières est le secteur de l'IoT (Internet des Objets), et plus généralement des systèmes autonomes et connectés (téléphones, tablettes, laptops, autres objets connectés à usage des particuliers ou des industriels), exigeant des composants de basse consommation et des composants de communication performants pour le développement à venir du réseau 5G.

La Région Sud a été fléchée comme région de référence pour l'IoT. L'objectif est de soutenir le marché local IoT et d'augmenter la capacité de design et de prototypage des partenaires industriels par le développement d'applications IoT ciblées aux enjeux sociétaux et environnementaux.

Ce programme se décline en trois volets principaux :

- le soutien à des projets collaboratifs entre industriels et académiques,
- les plateformes technologiques mutualisées,
- la consolidation des acteurs industriels du territoire.

Chacun de ces volets sera financé conjointement par l'État, la Région PACA et la Métropole Aix-Marseille-Provence, le cas échéant.

Les deux projets et entreprises visés par cette délibération dépendent du premier volet et concernent donc exclusivement des projets collaboratifs.

Le projet SMART CITY porté par la société MIOS BY SNEF LAB et associant la société NAWA TECHNOLOGIES, soutenue par le Territoire du Pays d'Aix :

Les « smart cities » sont les villes attachées à gérer de façon plus citoyenne et efficace la consommation de leurs ressources. Dans le domaine de la maîtrise de l'eau, à ce jour, les informations remontées ne concernent que les points de livraisons aux usagers, le réseau en lui-même n'étant que peu supervisé en raison de contraintes techniques fortes.

Le projet SMART CITY a pour objectif d'équiper le réseau de distribution de l'eau potable d'objets connectés intelligents pour permettre l'analyse de modèles de consommation grâce à des technologies d'Intelligence Artificielle. La complexité réside dans la maîtrise des paramètres environnementaux (souterrains, environnement humide, installation du capteur non intrusive) et énergétiques (pas d'alimentation disponible, fonctionnement sur batterie). Mais l'élément-clé demeure la sécurité: à l'échelle d'une ville, les systèmes assurant la gestion de l'eau sont des systèmes critiques qui peuvent être menacés dans leur intégrité, confidentialité ou accessibilité. C'est un des enjeux majeurs de la maîtrise des réseaux de distribution par les villes et collectivités aujourd'hui.

Le rôle des nouvelles technologies de l'information et de la communication (NTIC), notamment l'IoT, est ici clé pour relever ces défis. Le projet permettra d'équiper le réseau d'une solution fixe et autonome, à un coût suffisamment attractif pour permettre de mailler finement le réseau. L'objectif étant d'offrir une vision en temps réel proactive et de prévenir la perte de millions de m<sup>3</sup>.

Ce projet est porté par la société MIOS BY SNEF LAB, qui sera également intégrateur de la solution finale. Spécialiste de l'IoT et de la cybersécurité, cette société créée à Aix-en-Provence en 1987 imagine et déploie des solutions complètes, innovantes et sécurisées pour la ville, les transports et les industries. En 2019, MIOS a rejoint le Groupe SNEF en fusionnant avec son pôle d'expertise Technologies de l'Information (IT) & IoT. La société s'appelle aujourd'hui MIOS BY SNEF LAB. MIOS s'inscrit dans la chaîne de distribution de l'eau comme un partenaire technologique des exploitants ou des usagers, en fournissant des mesures précises, réelles et objectives sur l'état du réseau.

Le consortium du projet dirigé par MIOS se compose d'un grand groupe (ST Microelectronics) d'un laboratoire (CEA TECH) et de deux PME (Ultraflux et Nawa Technologies).

Signé le 29 Mai 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

La société NAWA Technologies, créée en 2009 à Rousset, emploie actuellement 25 salariés et réalise un chiffre d'affaires de 200.000 euros. La société développe depuis ses débuts les ultra-condensateurs, batteries extrêmement performantes. Dans le contexte du projet SMART CITY, la solution « Ucaps » pourrait être mobilisée, car l'objet connecté sera très sollicité (IA, débitmètre, transmission radio) tout en devant garantir des autonomies conséquentes (plus de 10 ans). NAWA TECHNOLOGIES sera donc chargée de fournir des batteries de nouvelle génération afin d'assurer la pérennité du dispositif de capteurs mis en œuvre.

Le Territoire du Pays d'Aix (CT2) propose d'accorder à la société NAWA TECHNOLOGIES une subvention de 47.000 euros, soit 24,88% d'une assiette financière totale de 188 897 euros.

Présentation du projet LEANPOD porté par la société EDITAG, et faisant intervenir les sociétés IBS et NAWA TECHNOLOGIES soutenues par le Territoire du Pays d'Aix :

Le projet LEANPOD vise à répondre à différents enjeux du marché des applications IoT pour l'industrie et plus particulièrement à tout ce qui concerne la supervision des flux matière dans un environnement industriel non ou partiellement robotisé : instruments en cours de production, outillage, assets mobiles et gestion des entrées et sorties des stocks de produits finis et de composants. Ces produits seront développés sur la base de la technologie Moontag© déjà brevetée par EDITAG (capteur IoT hybride et modulaire). Les utilisateurs finaux visés sont les grands groupes industriels et les entreprises du secteur manufacturier au niveau mondial, avec une priorité fixée aux marchés déjà atteints par EDITAG (Europe/USA-Canada), toutes filières confondues (automobile, aéronautique, micro-électronique, etc.).

La solution développée dans le cadre de ce projet a pour but de permettre aux industriels de réduire leurs coûts opérationnels, d'optimiser l'utilisation des moyens industriels et d'améliorer leur productivité.

Ce projet est porté par EDITAG, société de 20 salariés fondée en 2007, hébergée depuis plusieurs années à la pépinière et à l'hôtel d'entreprises du Pays d'Aix et installée aujourd'hui à Meyreuil. Elle est l'une des premières sur le territoire à avoir travaillé dans le domaine de l'IoT. Elle a développé deux technologies innovantes brevetées: le Monalitag©, un traceur miniaturisé qui permet de sécuriser des produits hauts de gammes (œuvres d'art par exemple) et le Moontag©, solution numérique qui améliore les processus de production industrielle grâce à une baisse des délais et des coûts, de la logistique et de la maintenance. Le chiffre d'affaires était de 2 millions d'euros en 2018, et environ 35% de son activité se déploie à l'international. Le recrutement de 2 personnes est envisagé par la société dans le cadre de la conduite de ce projet.

Le consortium du projet dirigé par EDITAG se compose de deux grands groupes (ST Microelectronics et Sequans), de 3 PME (Editag, NawaTechnology et IBS) et de 5 laboratoires et académiques (CEA-Tech, Ecole des Mines de St-Étienne à Gardanne, Micro-PackS, LEAT et ISEN).

Dans le cadre du projet LEANPOD, la solution « Ucaps » de NAWA est également sollicitée car un des enjeux majeurs du projet est la durée de vie des batteries embarquées sur le capteur Moontag (dispositif bas-coût, miniaturisé, avec fonction de localisation et mettant en jeu les technologies d'électronique souple, antenne 3D, gestion énergétique et intelligence artificielle). Deux recrutements sont prévus chez NAWA TECHNOLOGIES pour mener à bien ce projet.

Le Territoire du Pays d'Aix (CT2) propose d'accorder à la société NAWA TECHNOLOGIES une subvention de 30.000 euros, soit 24,79 % d'une assiette financière totale de 121 000 euros.

Le consortium de ce projet comprend une seconde PME du Pays d'Aix, la société IBS (Ion Beam Services), créée en 1987 à Peynier. Cette société qui réalise un chiffre d'affaires de près de 12 millions d'euros, et emploie plus de 50 salariés à Peynier aura la charge sur ce projet de concevoir et réaliser des capteurs de pression ultra sensible sur silicium. IBS propose en effet un ensemble de produits et de services pour les industries électroniques et photovoltaïque : équipements d'implantation ionique et de dépôt de couches minces pour les industriels et les laboratoires, fabrication à façon de capteurs et composants électroniques de puissance à haute tension à base de Silicium et de Carbure de Silicium. A terme, sur le projet, elle recrutera près de 10 personnes.

**Signé le 29 Mai 2020**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020**

Le Territoire du Pays d'Aix (CT2) propose d'accorder à la société IBS une subvention de 100.000 euros, soit 9,42 % d'une assiette financière totale de 1.060.724 euros.

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République. L'encadrement communautaire des aides d'État à la recherche, au développement et à l'innovation ;
- Le régime d'aide notifié SA. 40391 relatif aux aides à la recherche, au développement et à l'innovation (RDI) pour la période 2014-2020 ;
- La décision n° SA. 46705 de la Commission Européenne relative au programme PIIEC microélectronique, en date du 18 décembre 2018 ;
- La délibération n° HN021 – 049/16/CM du Conseil de la Métropole du 7 avril 2016 approuvant le Règlement Budgétaire et Financier ;
- La délibération n° ECO 001-1775/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 approuvant l'Agenda du développement économique métropolitain ;
- La délibération n° ECO 002-1776/17/CM du Conseil de la Métropole du 30 mars 2017 approuvant le SRDEII ;
- La délibération n°18-555 de la Commission Permanente du Conseil Régional du 29 juin 2018 approuvant la convention-type qui fixe les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et des Établissements publics de coopération intercommunale dans le cadre de l'octroi des aides économiques (articles L.1511-2 et L.1511-3 du CGCT) ;
- La délibération du Conseil Régional de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 19-600 du 16 octobre 2019 approuvant le cadre d'intervention lié au Programme important d'intérêt européen commun (PIIEC) – Plan nanotechnologies 2022 inscrit au Fonds régional d'innovation ;
- La délibération de la Commission permanente de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur n° 19-937 du 13 décembre 2019 approuvant le soutien, au titre du Programme important d'intérêt européen commun (PIIEC), à 5 projets collaboratifs inscrits dans le volet 1, dont les projets LEANPOD et SMART CITY ;
- La délibération n° ECO 009-4286/18/BM du Bureau de la Métropole du 18 octobre 2018 approuvant la convention fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre de l'octroi des aides économiques ;
- La convention-cadre fixant les conditions d'intervention complémentaire de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et de la Métropole Aix-Marseille Provence dans le cadre de l'octroi des aides économiques ;
- La loi n°2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'ordonnance n°2020-391 du 1<sup>er</sup> avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 ;
- L'avis unanime des membres du Bureau de la Métropole.

#### **Considérant**

- L'importance stratégique de la filière micro-électronique dans le développement des applications IoT (Internet of Things) et dans le développement d'un dynamisme territorial, la Métropole entend soutenir les projets développés dans le cadre du Plan Nano 2022 impulsé par l'État et cofinancé par la Région.

#### **Décide**

Signé le 29 Mai 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020

**Article 1 :**

Sont attribuées trois subventions pour un montant total de 177.000 euros à deux entreprises du Territoire du Pays d'Aix (CT2) au titre de leur participation aux projets collaboratifs développés dans le cadre du Plan Nano 2022 selon la répartition suivante :

- Projet SMART CITY – Société NAWA TECHNOLOGIES – 47.000 euros
- Projet LEANPOD – Société NAWA TECHNOLOGIES – 30.000 euros
- Projet LEANPOD – Société IBS – 100.000 euros

**Article 2 :**

Sont approuvées les conventions ci-annexées à signer avec les entreprises susvisées.

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole, ou son représentant, est autorisé à signer ces conventions ainsi que tout document afférent.

**Article 4 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de l'Etat Spécial de Territoire du Pays d'Aix, en section d'investissement : opération budgétaire 4581162384, nature 4581, fonction 61, autorisation de programme DI 384AP9.

Fait à Marseille, le 29 mai 2020

**Martine VASSAL**

**Signé le 29 Mai 2020  
Reçu au Contrôle de légalité le 05 juin 2020**